

et faire disparaître un danger qui compromet la paix de tout le pays. Quand on considère le système politique de 1867, on s'aperçoit qu'il n'a pas été aussi bien organisé et équilibré qu'il aurait dû l'être. La nouvelle constitution n'a pas pourvu suffisamment à la liberté des croyances et au respect des droits acquis. Ce sont autant d'éléments de discorde et de mécontentement dont les pères de la constitution sont responsables. C'est mon humble opinion, M. l'ORATEUR, que dans un pays peuplé d'origines différentes, il n'y a qu'un moyen d'organiser la Gouvernement pour donner satisfaction à chacune de ces origines, ainsi qu'à toutes les croyances. Il faudrait trouver une base assez large, assez forte et assez élastique en même temps pour donner protection à toutes les croyances chrétiennes. Il faut à tous des droits égaux et une justice égale. La Province de Québec, grâce au caractère doux, pacifique et libéral du peuple Canadien-Français, a vu disparaître toute animosité et toute dissension, et il n'y a pas d'endroit sur ce vaste globe où l'ordre et la paix règnent plus largement. Ontario a été pendant plusieurs années en proie, aux luttes et aux difficultés qui sévissent aujourd'hui au Nouveau-Brunswick. Cependant, à la fin, le bon sens pratique qui distingue la population d'Ontario a triomphé des préjugés et du fanatisme et a reconnu les droits de la minorité. Depuis ce moment les dissensions ont cessé, tout s'est calmé et la paix et l'harmonie sont maîtresses de la situation. Pourquoi les résultats obtenus dans les grandes Provinces ne pourraient ils être obtenus dans la petite Province du Nouveau-Brunswick, si on lui appliquait le même système ? Lorsque ce système y prédominait, la paix et l'ordre y régnaient ; ce n'est que depuis que ce système a été rappelé que les dissensions, les désordres, les violences s'y sont introduits. C'est en vain qu'on nous dira que le système d'écoles communes n'offre aucun inconvénient aux catholiques. Il n'est pas nécessaire pour moi de définir la doctrine catholique à ce sujet. Si un tel système convient aux protestants, il ne convient pas aux catholiques. Que les protestants instruisent leurs enfants comme ils l'entendent, mais qu'ils ne cherchent pas à imposer et qu'ils n'imposent pas leurs vues aux catholiques qui, sur ce point, diffèrent avec eux du tout au tout. Je ferai observer à l'hon. député de Carleton,

qu'en notre qualité de catholiques nous sommes tenus de faire donner une éducation catholique à nos enfants. C'est pourquoi nous repoussons tout système d'éducation ou un enseignement religieux différent est donné, ou qui est complètement dépourvu de toute notion religieuse. L'hon. député que je viens de nommer a accusé le député de Victoria de professer des doctrines révolutionnaires, parce qu'il demande un amendement à la constitution. Les doctrines révolutionnaires sont vraiment celles qui ont été produites en Europe par le système d'éducation proné par nos adversaires et qui produite le mépris de l'autorité, de la famille et de Dieu même. Que l'hon. préopinant visite les Etats-Unis et il verra que le vice s'y affiche effrontément, le meurtre y est à l'ordre du jour ; les crimes de toutes espèces y abondent et la corruption s'y développe d'une manière effrayante et gagne toutes les classes de la société. D'où cela provient-il, sinon d'un système d'éducation matérialiste, sans religion et sans Dieu.

L'hon. membre pour Carleton s'est écrié dans son exaltation temporaire que la proposition du député de Victoria nous ramenait à l'union de l'Eglise et de l'Etat et à la suprématie de l'Eglise sur l'Etat. Je me permettrai de dire que l'Eglise ne s'éclame pas de suprématie dans les questions politiques, mais que sa voix doit être écoutée dans toutes les questions qui la concernent, et comme l'a dit un des orateurs les plus distingués : "l'Eglise n'est pas une école d'oppression et d'injustice.

L'Eglise, sortie de la liberté, a procuré la liberté au monde, non à titre de privilège mais de droit certain. Et dans tous les temps, au milieu des plus grands obstacles comme au jour de ses plus beaux triomphes, l'Eglise s'opposant d'un côté au despotisme farouche, de l'autre au dévergondage populacrier, a donné au monde la vraie liberté et l'ordre social. C'est ce qu'elle a fait en France, en Italie, en Allemagne, partout. C'est ce qu'elle fait aujourd'hui en demandant pour la minorité Catholique du Nouveau Brunswick la liberté accordée à la minorité protestante du Bas-Canada, ou à la minorité catholique d'Ontario. M. l'ORATEUR, la Chambre sait que je ne prends pas souvent la parole. Mais l'intérêt religieux de 1,500,000 âmes m'indique clairement l'attitude que je dois prendre sur cette question. Cette attitude